

JEUX DE RHUYS : 2, 3, 4 Juillet 2021



Règlement général des épreuves sportives

1. Généralités et inscriptions

La pré-inscription des participants s'effectueront en ligne sur le site de sarzeau.fr.

Chaque référent de sélection des communes décide des modalités d'admission pour l'inscription aux Jeux de Rhuys.

Pour les mineurs, une autorisation parentale devra être signée par le responsable légal.

Une attestation de responsabilité civile est obligatoire ainsi qu'un certificat de non contre-indication à la pratique sportive de moins d'un an sauf pour les licenciés.

La date limite des inscriptions est fixée au 1^{er} juin 2021 inclus.

2. Lieu, épreuves et sélection des participants

Les Jeux de Rhuys sont composés de 14 épreuves réparties dans huit communes. Le tableau ci-dessous indique le lieu des épreuves de chaque commune.

Communes	Épreuves
Arzon - Le Fogeo	Beach Volley Voile
Le Hézo	Cyclisme
Le-Tour-du-Parc Stade de Kerdre	Football (qualification des femmes)
Saint-Armel - Stade Lucien Le Godec	Boule bretonne Football (qualification des hommes)
Saint-Gildas-De-Rhuys Courts Rue Saint-Goustan Salle Kerkaradec Golf de Rhuys - Kerver	Tennis Tennis de Table Golf
Sarzeau Piste Coffournic Parc des sports Place des Trinitaires	BMX Handball Tir
Surzur Stade Gymnase	Football (finale) Tir à l'arc
Theix-Noyal Complexe de Brestivan	Athlétisme Badminton

3. Limitation des participants

Le nombre maximum de participants par commune est limité à 79 avec une mixité entre les hommes et les femmes, ce qui fera un maximum de participants fixé à 632 participants pour cette première édition de Jeux de Rhuys. Le tableau ci-dessous récapitule le nombre de participants par épreuve.

Épreuves	Participants par commune
Athlétisme	4 hommes 4 femmes
Badminton	2 hommes 2 femmes
BMX	4 hommes 2 femmes
Beach volley	2 équipes de 2 participants mixtes
Boule bretonne	2 participants mixtes ou non
Cyclisme	4 hommes 2 femmes
Football	1 équipe de 7 hommes 1 équipe de 7 femmes
Golf	2 hommes 2 femmes
Handball	1 équipe de 7 hommes 1 équipe de 7 femmes
Tennis	2 hommes 2 femmes
Tennis de table	2 hommes 2 femmes
Tir à l'arc	2 hommes 2 femmes
Tir à la carabine	Le maire ou son représentant
Voile	2 équipes de 2 participants mixtes ou non

Pour les épreuves collectives, si tous les participants inscrits ne sont pas présents, l'équipe est automatiquement disqualifiée et ne remportera aucun point pour sa commune.

Pour les épreuves individuelles, le participant absent ne remportera aucun point pour sa commune.

Chaque commune devra, dans la mesure du possible, être représentée dans chacune des épreuves. Les règles de pénalisation des équipes en fonction de leur représentation aux épreuves seront fixées lorsque toutes les équipes seront connues.

Les participants peuvent concourir à plusieurs épreuves.

Les communes qui auraient davantage de demandes devront mettre en place une liste d'attente. Les places de la liste d'attente compléteront les communes qui n'ont pas rassemblées leurs 79 participants.

4. Sécurité

Les épreuves hors stade, sur route, font l'objet d'une déclaration en Préfecture. Les modalités de stationnement et de circulation seront réglementées par des arrêtés municipaux.

La consommation et la vente d'alcool sur l'ensemble des lieux de compétitions sont interdites.

5. Infrastructures et matériels

Les participants devront respecter le matériel qui leur est prêté. Les organisateurs seront responsables de l'utilisation du matériel et des installations.

6. Équipements

Les communes se distinguent les unes des autres par une couleur déterminée : Arzon en rouge, Le Hézo en bleu, Le-Tour-du-Parc en rose, Sarzeau en orange, Surzur en jaune, Saint-Armel en violet, Saint-Gildas-de-Rhuys en blanc et Theix-Noyal en violet.

7. Règlement général des épreuves

Le comité d'organisation a élaboré la trame du présent règlement. Chaque association renseignera par épreuve, son règlement spécifique, affiché à proximité du lieu de l'épreuve et sur le site Internet Sarzeau.fr lors de la pré-inscription.

8. Comptage des points

Les participants peuvent remporter jusqu'à 20 points par épreuve.

	Epreuves individuelles : BMX, Cyclisme, Golf, Tennis, Tennis de table, Tir	Epreuves collectives : Athlétisme, Badminton, Beach Volley, Boule bretonne, Football, Handball, Voile, Tir à l'arc
1 ^{er}	20 points	
2 ^{ème}	18 points	
3 ^{ème}	16 points	
4 ^{ème}	14 points	
5 ^{ème}	12 points	
6 ^{ème}	10 points	
7 ^{ème}	8 points	
8 ^{ème}	6 points	
9 ^{ème}	4 points	/
10 ^{ème}	2 points	/

Pour les épreuves individuelles, c'est le premier compétiteur de la commune qui rapportera les points.

Exemple : Si les deux premiers concourent pour la même commune, seuls 20 points seront attribués à la commune et non 38 points. Si le prochain compétiteur d'une autre commune est arrivé 5^{ème}, il rapportera 12 points à sa commune.

Pour obtenir le classement final, le comité d'organisation additionnera tous les points attribués aux participants des épreuves individuelles et collectives.

9. Récompenses

La première commune se verra remettre 2 trophées de la part du comité d'organisation.

Le trophée principal sera remis en jeu à chaque édition des Jeux de Rhuys.

Le second trophée sera conservé par la commune gagnante.

Pour chaque épreuve, des médailles seront distribuées aux 3 premières équipes pour les épreuves collectives et aux 3 premiers compétiteurs pour les épreuves individuelles.

1^{er} : Médaille d'or

2^{ème} : Médaille d'argent

3^{ème} : Médaille de bronze